



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Roger BELLAIR
THURY HARCOURT - LE HOM

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES (PRODUITS SURGELÉS)
POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE
N° 2026 - 4**

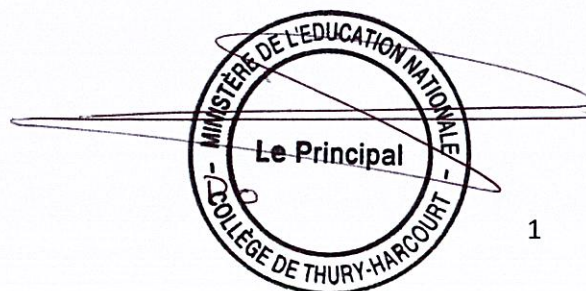
Dossier de consultation

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur	Monsieur BRUNEAUX DE LA SALLE Principal du Collège Roger BELLAIR 8, Boulevard du Champs Sainte Catherine 14220 THURY HARCOURT / LE HOM
Comptable assignataire des paiements	Monsieur EVRAD Agent comptable du Lycée Jean Rostand 98 route d'Ifs 14000 CAEN

Sommaire :

- Chapitre 1 : Dispositions générales de l'accord-cadre
- Chapitre 2 : Règlement de consultation
- Chapitre 3 : Dispositions spécifiques de l'accord-cadre (donc CCTP)
- Chapitre 4 : Pièces constitutives de l'accord-cadre
- Chapitre 5 : Déclaration du titulaire ou candidat
- Chapitre 6 : Acte d'engagement



Chapitre 1 : Dispositions générales de l'accord-cadre

A - Mode de passation de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est réalisé en application de la procédure adaptée de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

La présente procédure adaptée respecte les seuils européens compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition qui se situe en deçà de 40 000 € hors taxes.

Le présent accord-cadre concerne des marchés à bons de commande, à la semaine.

B - Marché

Le présent accord cadre est divisé en **5 lots** (voir le descriptif des fournitures en annexe) :

- **Lot n° 1 : Viandes surgelées**
- **Lot n° 2 : Produits de la mer surgelés**
- **Lot n° 3 : Légumes, fruits et légumes cuisinés surgelés**
- **Lot n° 4 : Desserts et fonds de tartes**
- **Lot n° 5 : Entrées chaudes**

C – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires au Collège Roger BELLAIR de THURY HARCOURT – LE HOM, du **1^{er} janvier au 31 décembre 2026.**

Les produits dont la nature, les quantités, les unités de mesure et le conditionnement sont précisés sur le(s) tableau(x) (Excel) joint(s).

Chapitre 2 : Règlement de consultation

A - Date et heure limites de dépôt des offres :

Vendredi 21 novembre 2025 à 16 heures

Les offres transmises après la date limite de réception ne seront pas étudiées.

B - Modalités d'envoi des offres

Par voie postale à l'adresse suivante :

Collège Roger BELLAIR
8, Boulevard du Champs Sainte Catherine
14220 THURY HARCOURT / LE HOM

Par voie dématérialisée (plateforme AJI), avec le lien suivant : <https://mapa.aji.france.com/>.

Les candidats devront obligatoirement remplir le(s) tableau(x) récapitulatif(s) de prix pour le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) ils souhaitent candidater en respectant le conditionnement indiqué.

Il est impératif d'envoyer une copie de ce(s) tableau(x) par mail (à l'adresse aurore.lagouee@ac-normandie.fr) en format EXCEL modifiable.

C - Critères de choix avec leur ordre de priorité

Note sur 20

	Pondération
1 – La qualité des fournitures	50 %
2 – Le prix	30 %
3 – Le délai de livraison	20 %

Les variantes sont acceptées.

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements

Mme LAGOGUEE, Secrétaire d'Intendance Tél. : 02 31 79 72 90

Mail : aurore.lagouee@ac-normandie.fr

Chapitre 3 : Dispositions spécifiques de l'accord-cadre

A - Application du CCAG FCS

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : Fournitures Courantes et Services.

B – Cahier des charges techniques

1 – Qualité des produits

- Les marchandises devront respecter toutes les normes en vigueur.
- Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque des articles proposés.
- Le soumissionnaire fournira avec son offre **les fiches techniques de chaque produit**. Des échantillons pourront être demandés.

2 - Livraison

Le candidat devra fournir un délai de livraison, le délai souhaitable étant de A pour C.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port et d'emballage), **aucune tarification de frais de facturation ou de livraison ne sera recevable.**

Les livraisons seront faites à la demande du client.

Seules les livraisons faites en présence du personnel responsable du collège sont considérées comme effectivement réalisées.

Horaires de livraison : du lundi au vendredi de **6h30 à 11h**.

Le titulaire du marché s'engage à ce que toutes les livraisons comportent des fournitures absolument conformes à l'offre déposée. La mention au marché sera appliquée sur le bon de commande. Les commandes seront passées au moyen de bons de commandes, par téléphone ou par messagerie électronique. **En cas de rupture sur un produit, le fournisseur s'engage à nous fournir des produits équivalents au prix marché.**

Les fournitures seront accompagnées d'un bon de livraison indiquant :

- Le nom du titulaire
- La date de livraison
- La référence de la commande
- La nature de la livraison
- La quantité livrée
- Les prix unitaires et totaux.

3 – Nature et forme des prix

En fonction des conditions économiques actuelles, les prix pourront être renégociés. Le fournisseur devra nous en informer au préalable.

En cas de hausse trop importante, le présent accord-cadre pourrait devenir caduc.

4 - Facturation

L'entreprise soumissionnaire fournira obligatoirement ses factures sur **Chorus pro** en indiquant le marché concerné. **Siret : 191 416 411 00012**

Les fournisseurs devront obligatoirement fournir un IBAN complet de l'entreprise.

Le mode de règlement proposé par le pouvoir adjudicateur est le mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est celui appliqué par la banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

5 – Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, de pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG FCS.

6 – Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements conformément au chapitre V du Code de la commande publique.

7 – Litiges

Pour tout litige dans l'exécution du présent marché qui ne pourrait être résolu par la voie de la conciliation, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Caen. La sous-traitance est interdite dans le cadre du présent marché.

Chapitre 4 - Pièces constitutives de l'accord cadre

L'accord-cadre est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses particulières,
- Le document annexe (tableau) à compléter par les candidats.

Chapitre 5 : Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.
- Qu'il satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Chapitre 6 : Acte d'engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de marché que je déclare accepter sans modification, ni réserve,

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce :

1 - M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à livrer les fournitures demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Cette offre porte sur le(s) lot(s) suivant(s) :

Prix TTC lot n° 1 : Viandes surgelées

Prix TTC lot n° 2 : Produits de la mer surgelés

Prix TTC lot n° 3 : Légumes, fruits et légumes cuisinés surgelés

Prix TTC lot n° 4 : Desserts et fonds de tarte

Prix TTC lot n° 5 : Entrées chaudes

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 12 mois (du 01/01/2026 au 31/12/2026.

2 - Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3 - Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire	
IBAN	
Code BIC	
Domiciliation	

JOINDRE L'IBAN COMPLET DE VOTRE BANQUE IMPERATIVEMENT

À _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention “**Lu et approuvé**”) et **cachet de la société**

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre 1.

Il contient à la fois :

- Les mentions qui relèvent du règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Les mentions de l'Acte d'Engagement